

La politique de prix de Carrefour et de gros problèmes d'approvisionnement poussent des dizaines de franchisés à s'unir pour réclamer des comptes au distributeur.

Face à Carrefour, 65 franchisés en appellent ensemble à la justice

LUC VAN DRIESSCHE

Contrats cadencés via la détection des baux commerciaux, prix plafonnés et «écrasés» automatiquement, gros problèmes d'approvisionnement liés à la situation précaire de l'entrepôt Logisties Nivelles: pour bon nombre de franchisés Carrefour, la coupe est pleine. Alors que les demandes individuelles d'indemnisation se multiplient, en Flandre notamment, 65 franchisés, majoritairement bruxellois et wallons, unissent leurs forces pour faire valoir leurs droits.

Placés devant une situation devenue, pour certains, intenable, ces gérants indépendants de supermarchés et/ou de supérettes ont chargé un cabinet d'avocats bruxellois de défendre leur cause auprès de l'enseigne. «C'est la première fois que des franchisés Carrefour se regroupent face à leur franchiseur. Nous représentons 65 magasins, soit environ 10% du total des franchisés Carrefour du pays», souligne Laurent Verbraken, associé au cabinet CEW & Partners.

Le problème ne date pas d'hier, mais il s'est aggravé depuis l'annonce, par le groupe Kuehne+Nagel, de sa volonté de fermer son site Logisties Nivelles (549 salariés), qui fournit tous les Carrefour de Wallonie et une partie des magasins bruxellois. «Les problèmes d'approvisionnement ont fait perdre entre 30 et 40% de recettes aux magasins. Quand on sait que les produits frais représentent 50% des revenus, mais deux tiers de la rentabilité, cela donne une idée de la situation de certains», dit un franchisé bruxellois.

Les franchisés Carrefour réclament la suppression de la contribution mensuelle sur le chiffre d'affaires réalisé et une indemnisation financière pour la perte de revenus causée par les ruptures d'approvisionnement. Celle-ci correspond à la marge non perçue sur le différentiel entre le chiffre d'affaires réalisé durant la période concernée par les problèmes de fournitures, soit depuis le 22 septembre, et le revenu moyen des trois dernières années.

Les initiatives de Carrefour

Les avocats des franchisés demandent aussi à Carrefour de mettre un terme à une pratique de Carrefour consistant à «écraser» automatiquement, via un logiciel «Winstore», les prix pratiqués par les franchisés, qui sont ainsi dans l'impossibilité de les relever. Une pratique contraire, selon eux, aux contrats de franchise et à la réglementation européenne en matière de concurrence.

Par le biais de ses avocats, Carrefour réplique en niant toute imposition de prix de revente et en soulignant les efforts déjà fournis: contacts avec les fournisseurs, financement d'un plan de relance (opérations marketing, promotions...), suppression des coûts logistiques (pour octobre) et des intérêts de retard (jusqu'à la fin de l'année), initiatives «sur mesure»

pour les franchisés les plus touchés. Les «mises à jour», les fameux «écrasements», sont par ailleurs suspendues jusqu'en mars 2022.

Pour les défenseurs des 65 franchisés, c'est un pas dans la bonne direction, mais il est largement insuffisant. «La direction de Carrefour semble penser qu'en donnant un petit peu aujourd'hui, les choses vont s'arranger. Mais ces mesureries ne changent rien sur le fond. Et les mesures prises pour pallier les problèmes de livraison ne couvrent pas le manque à gagner de certains magasins, qui se traduit par une perte importante de chiffre d'affaires», souligne Me Verbraken.

Encours importants

Les demandeurs n'en marchent pas moins sur des œufs. La plupart ont des encours importants et sont exposés à une épée de Damoclès, à savoir la décision de Carrefour de mettre un terme à leur contrat et de reprendre le fonds de commerce puisque

dans 85% des cas, c'est Carrefour qui est détenteur du bail commercial. «Les franchisés ne veulent en aucun cas passer du tort à Carrefour, dit l'avocat. Mais celui-ci se trouve dans l'illégalité en bloquant les prix. Et si le ton a changé, c'est parce qu'on est dans une situation d'urgence. La survie du modèle de franchise Carrefour est en jeu.»

Sur le terrain, la situation est effectivement délicate pour de nombreux Carrefour Market et Express. Selon les chiffres de l'Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation (Aplsia), 40% des Carrefour Market et 50% des Express sont en difficulté financière, 27% des franchisés étant même en déficit depuis au moins trois ans, et donc au bord du dépôt de bilan.

Les indépendants Carrefour pointent du doigt la mainmise de l'enseigne sur la politique d'achats et de prix. Pour eux, la situation est très comparable à celle des franchisés français de Carrefour, décrite

dans le documentaire «Hypermarchés, la chute de l'empire», diffusé il y a deux mois sur Arte et encore visible sur YouTube. Le passage obligé par la centrale Carrefour coûte parfois cher. «On peut trouver certains produits jusqu'à 4 ou 5 fois moins cher ailleurs», lance un franchisé, qui affirme avoir acheté une palette de boissons énergisantes 700 euros moins cher chez un grossiste. Autre exemple: des pâtes d'une grande marque achetées 2,20 euros chez Carrefour alors qu'un autre fournisseur les propose à... 0,75 euro.

Quelles suites aura l'initiative des franchisés? Difficile à dire. «Une concertation est en cours chez Carrefour avec les franchisés, j'attends de voir ce qui va en sortir», dit Me Verbraken. Qui met toutefois en doute la légitimité des représentants des franchisés au sein du comité de concertation. «Ils sont choisis par Carrefour. Comme si les représentants syndicaux d'une entreprise étaient choisis par le patron.»

2/3

Les produits frais représentent 50% des revenus mais deux tiers de la rentabilité des franchisés Carrefour.



Carrefour met en avant les efforts fournis ces derniers mois: «insuffisants», estiment les franchisés, dont la situation, pour certains, est devenue intenable.